

COMMUNE LE PERRÉON

DEPARTEMENT DU RHONE

ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE-SUR-SAONE

CANTON DE GLEIZE

CONSEIL MUNICIPAL

DU 8 OCTOBRE 2024

PROCÈS-VERBAL

L'an DEUX MIL VINGT-QUATRE, le huit octobre, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, **le 2 octobre 2024**, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Gérard TACHON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **2 octobre 2024**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 17

Nombre de conseillers municipaux présents : 15

Présents : Gérard TACHON, Marie-Andrée CHOPIN, Pascale MEUNIER, Jean-Noël FAVROT, Maurice CROSO, Christian PETAT, Roger CHOPIN, Bruno BERERD, Muriel SAUVERZAC, Karine LACROIX, Bénédicte MINET, Christèle DEL CAMPO, Carole COSENZA, Ludiwine CARVAT, Michael SAINT-ANDRÉ

Absents excusés : Daniel JACQUET

Absents : Christina POLIDORI

Arrivées en cours de séance : B. MINET à 19 h 06 - M. SAUVERZAK à 19 h 15 - L. CARVAT à 19 h 23

Procuration : Daniel JACQUET (donne pouvoir à Marie-Andrée CHOPIN°

Nombre de votant : 15

Secrétaire de séance désignée en application de l'article L. 2121-15 du CGCT : Karine LACROIX

M. le Maire déclare la séance ouverte à 19 H 00

À L'ORDRE DU JOUR

Le compte-rendu du conseil municipal du **10 septembre 2024** est approuvé à l'unanimité des présents

I- DÉLIBÉRATIONS

1. N° 2024-25 : Appel à Projet ACTEE / AAP CHENE 2 - FNCCR

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR) est porteuse du Programme CEE ACTEE +, référencé PRO-INNO-66. Ce programme, apporte un financement, via des appels à projets, aux collectivités lauréates pour déployer un réseau d'économes de flux, accompagner la réalisation d'études technico-économiques, le financement de la maîtrise d'œuvre, ainsi que l'achat d'équipements de suivi de travaux de rénovation énergétique.

Le Programme ACTEE + vise à aider les collectivités à mutualiser leurs actions, à agir à long terme et ainsi à planifier les travaux de rénovation énergétique tout en réduisant leurs factures d'énergie. Le déploiement de ce programme dans tout le territoire national repose sur une implication forte des collectivités territoriales volontaires

Considérant que la coopération entre les territoires était vivement encouragée dans le cadre de l'Appel à Projet CHENE 2, la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône et ses communes déposé une candidature commune, portée par la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône, coordinateur du groupement.

Le 28 février 2024, le dossier de candidature a été retenu par le Jury du Programme ACTEE pour la mise en œuvre des actions décrites dans la candidature. Les membres du groupement pourront donc bénéficier d'un accompagnement méthodologique et de financements pour mettre en œuvre des actions en matière d'efficacité énergétique validées par le Jury de l'AAP CHENE 2.

Les dépenses éligibles sont de différentes natures :

- Poste d'économe de flux,

- Acquisition d'outils de mesure et suivi des consommations énergétiques,
- Etudes techniques,
- Missions de maîtrise d'œuvre,
- Prestations d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et sensibilisation.

Ces actions s'inscrivent dans une démarche globale de réduction des consommations d'énergie en application des exigences imposées par le décret tertiaire. Suite à la sélection par le Jury de la candidature du groupement ACTEE porté par la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône, coordinateur, et dont la commune de LE PERRÉON est membre à part entière, une convention de partenariat relative à la mise en œuvre du projet lauréat sera conclue entre la FNCCR et l'ensemble des collectivités membres du groupement.

Le Conseil municipal de la commune LE PERRÉON :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 18 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu l'arrêté du 10 mars 2019 portant validation du programme ACTEE,

Vu le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire,

Entendu le présent exposé,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** la mise en œuvre du dossier de candidature retenu par le jury ACTEE pour l'AAP CHENE 2
- **VALIDE** le montage et le fonctionnement du groupement porté par la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces ou documents afférents à la présente délibération.
- **AUTORISE** le Maire à engager les dépenses liées aux actions portées par les membres du groupement dans le cadre de la candidature à l'AAP CHENE 2 et retenue par le Jury ACTEE.

2. N°2024-26 : Renouvellement de l'adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément au Code de l'Energie, les tarifs réglementés de vente d'électricité sont supprimés depuis le 1^{er} janvier 2016, pour les sites ex tarifs « Jaunes » et « Verts » dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA.

Il ajoute que la loi Energie Climat du 8 novembre 2019 a organisé la fin des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) d'électricité pour les consommateurs finaux non domestiques, tarifs correspondants aux contrats de fourniture d'électricité d'une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA.

En conséquence, au 1^{er} janvier 2021, seuls les clients domestiques et les clients non domestiques employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de leur dernier bilan annuel n'excèdent pas 2 millions d'euros, seront encore éligibles aux TRV. Dans ce contexte, le renouvellement d'un groupement de commandes est envisagé pour l'achat d'électricité coordonné par le SYDER. Ce groupement est à même d'apporter aux pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices, une réponse à ces nouvelles dispositions réglementaires en leur permettant de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant leur procédure de mise en concurrence.

Pour les clients éligibles aux TRV, la loi n°2024-330 du 11 avril 2024 visant à protéger le groupe EDF d'un démembrement a ouvert de nouveau aux TRV à compter du 1^{er} janvier 2026 les PDL en segment C2 et C4 >36 kVA.

Le groupement sera ouvert aux communes et Etablissement Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du périmètre du SYDER. Le groupement couvre l'ensemble des contrats des établissements publics, y compris ceux qui ne sont pas soumis à une obligation de mise en concurrence dans le cadre des TRV.

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2113-6 à L2113-8

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés jointe en annexe ;

Le coordonnateur du groupement sera le Syndicat Départemental d'Energies du Rhône (SYDER). Il sera chargé d'organiser, dans le respect du droit des Marchés Publics, l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs prestataires afin de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement.

Le coordonnateur est également chargé de signer et de notifier les accords-cadres ou les marchés qu'il conclut ; chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de leur bonne exécution.

En outre, le coordonnateur est chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.

La Commission d'Appel d'Offre du groupement sera celle du coordonnateur du groupement, le SYDER.

Entendu cet exposé et la convention correspondante, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ACCEPTE** les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, annexé à la présente délibération,
- **AUTORISE** l'adhésion de la commune au groupement de commandes à intervenir ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement, et toutes autres pièces nécessaires,
- **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune.

3. N° 2024-27 : CAVBS - Rapports annuels 2023 sur le prix et la qualité des services et rapports d'activités de délégataires

Au cours de cette réunion, le Conseil Municipal prend connaissance des rapports annuels 2023 sur le prix et la qualité des services publics suivants :

- Assainissement collectif
- Assainissement non collectif
- Eau
- Déchets

Il prend également connaissance des rapports d'activités 2023 de délégataires suivants :

- Centre funéraire-crématorium
- Piscine : Le Nautile

Il n'émet aucune observation.

II- COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

1. Finances

- Contribution au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales : 11 237,00 €
- Versement de CITEOS (1^{er} acompte) = 671,40 €
- Dissolution du SRDC = 70,11 €
- Remboursement des frais d'élections : Législatives = 86,00 € ; Européennes = 159,43 €

2. Bâtiments, salle polyvalente, matériel

- Salles polyvalentes : achat de 4 tables pour 606,00 € HT ; reste quelques travaux de finition par le plombier
- WC Publics : les travaux sont en cours
- 7800 litres de fuel ont été livrés pour la Mairie, l'École Maternelle et la Maison des Associations ; les cuves à fuel et silos à pellets sont remplis avant l'hiver ; le point sur la consommation se fera en avril 2025
- Orage du 8 octobre : fuites à l'École Maternelle ; attente de l'étancheur
- Ascenseur de la Mairie : toujours en panne ; l'entreprise KONE n'a pas fini la réparation
- Pose de stores à la Maison des Associations

- Les fuites de la toiture de l'Église ont été réparées

3. Voirie, sentiers pédestres, cimetière

- L'arbre au Stade a été évacué ; il faudra que Daniel JACQUET rencontre la famille MEUNIER pour les arbres sur l'autre rive
- Le ruisseau du Tricon rogne le chemin du Fond de Vaux
- Un talus s'écroule sur le chemin Vers le Bois
- Problème de fauchage des talus avec l'entreprise BARTOLAT
- Réception de voirie à la Cime des Prés, la Petite Grange le vendredi 18 octobre
- Début des travaux du ralentisseur route du Trêve le 21 octobre
- Travaux rue du Commerce pour installation de 2 bornes de recharge électriques
- Évacuation de la voiture épave sur le parking du Cimetière le 12 octobre

4. Urbanisme

CUa, propriété GAUTHIER/PERRÉON, 23 chemin de la Distillerie,
 DP, M. Etienne MERLE, installation d'une pergola bioclimatique autoportée, 34 rue de la Cascade,
 DP, Mme Mélanie GONCALVES et M. Jérôme DESGRANGES, construction d'un abri de jardin, 104 montée du Perrin,
 DP, M. Jérôme MANDRILLON, modification d'ouverture, 48 impasse de la Cime des Prés,
 DP, M. Denis BOURGEAT, construction d'un abri de jardin, 159 rue du Moulin,
 DP, M. Julien GUILLAUD, construction d'un carport, 357 route de la Cochère,
 PC, SARL DESCOMBES, construction d'un bâtiment artisanal, 320 rue de Louveigné,
 PC, M. Cédric PERRET et Mme Floriane GIRAUD, changement de destination d'un bâtiment agricole en habitation, 98 chemin du Maillard,
 PC, M. et Mme Maurice CROSO, création d'un gîte touristique, 305 impasse des Loges.

- Affaire BERTOL : demande de pièces complémentaires
- Affaire REVEYRAND : réception du délibéré ; voir avec notre avocat
- Michel PLASSE : refus du PC
- Yannick GELIN : refus de la DAACT
- Nouvelle zone d'inondation PPRMI de la Vauxonne sur les cartes du futur PLUiH
- Conseil Communautaire : délibération pour le futur PLUiH et le RLPEI

5. Employés communaux

- La Secrétaire Générale, Delphine : arrêt jusqu'au 20 octobre
- La Secrétaire par intérim du C.D.G. : présente les 4 et 11 octobre

6. Vie scolaire et périscolaire

- Cross USEP des écoles : le 4 octobre
- Laëtitia, l'institutrice des CP reste en poste jusqu'à la fin de l'année
- Conseil d'école : 7 novembre
- La session Musique « Batucada » pour les élèves de l'école élémentaire ne pourra pas se faire les vendredis, comme demandé, à la petite salle polyvalente ; faire la proposition d'utiliser la salle des Vins d'Honneur
- Achat de yaourts sur le Marché

7. CCAS - Panier des anciens

- Réunion le 7 octobre : repas le 29 novembre des Aînés de la commune
- Portage des colis le 7 décembre ; demande de participation de tous les conseillers municipaux
- Sécurisation du bâtiment « Laroche » : rencontre avec Mme LAROCHE, SOLIHA, les Services de l'Agglo et la Mairie

8. Vie associative

- Soirée des Classes en 9
- Marche des Cadolés : 180 participants ; tout s'est bien passé ; juste un peu froid ; pour l'an prochain, la date retenue sera le 4 octobre 2025
- Assemblées générales ; présence des élus :
 - * Comité des Fêtes : M. le Maire
 - * Sou des Écoles : le 11 octobre ; Pascale MEUNIER
 - * Écho de la Vigne : le 18 octobre ; Jean-Noël FAVROT
 - * Gaule de la Vauxonne : le 25 octobre : Daniel JACQUET
 - * UBVT : le 31 octobre ; M. le Maire
 - * BCP : le 18 octobre ; M. le Maire

- Sou des Écoles : Halloween le 31 octobre dans la cour de l'École Maternelle ; Carnaval le 21 février 2025
- 10 ans de l'Association Tous Unis Pour Léandro avec la participation de l'Écho de la Vigne qui fêtera la Sainte-Cécile le 1^{er} décembre

9. Information, communication

- Réunions pour la préparation du Bulletin Municipal
- Étude et travail pour faire évoluer le réseau informatique et la téléphonie

10. Fleurissement, illuminations

- 9 novembre : réunion pour la commande de 2025
- Plantation des bulbes
- Pose des illuminations le 4 décembre avec le sapin devant la Mairie

11. Développement durable, patrimoine

- Réunion le 5 novembre à Claveisolles avec Natura 2000
- COPIL Landes du Beaujolais CNS : budget doublé
- Réunion avec l'Association SOS Calvaire pour la restauration de la Madone
- 1 naissance, 1 arbre, 1 livre : le 19 octobre ; 15 enfants sur les 2 communes de Le Perréon et Vaux-en-Beaujolais
- Sentier du Département « Les Gnolus » : 94 équipes ont participées pendant l'été
- Attente du rapport de l'économe de flux de l'Agglo

12. Médiathèque

- 12 octobre : préparation et dégustation de soupes
- 19 octobre : 1 naissance, 1 arbre, 1 livre
- Rencontre avec Mattéo VERCHER, Coureur Cycliste professionnel le 29 novembre ; il faudra changer la date car la salle est louée le lendemain

13. Cérémonies

- 11 novembre : Armistice 1918
- Prévoir des boissons pour la Sainte-Cécile et Les 10 ans de l'Association Tous Unis Pour Léandro le 1^{er} décembre

14. Aire de loisirs

- Rencontre avec Manutan pour de nouveaux jeux ; réception du devis ; prévoir une réunion pour en parler
- Revoir la personne déjà rencontrée pour le Pumptrack

15. Gestion des nuisibles

Ambroisie : Chaque propriétaire doit arracher les plants

Frelons asiatiques : 2 nids signalés et détruits

Moustiques Tigres : Michaël SAINT-ANDRÉ se plaint des moustiques tigres à l'Aire de Loisirs ; à voir

16. Syndicats

Agglo :

- Soirée Nouvelle Voix au Théâtre le 17 octobre : Pascale MEUNIER et Christèle DEL CAMPO s'y rendront
- Conférence sur le logement le 1^{er} octobre
- Le 7 novembre : Salon Connect des entreprises
- Le 4 décembre : Territoire et Talent
- Réunion de bureau : rencontre avec Mme la Procureur et la Gendarmerie

SYDER :

- Les travaux au Rosier sont repoussés
- Pose de 2 bornes de recharges électriques
- Prochain C.A. le 3 décembre

SMIECB :

- Cassettes répétées chemin de Chante Perdrix ; Daniel JACQUET le signalera au prochain C.A. du 22 octobre
- Réception du rapport sur l'eau de SUEZ

SDMIS :

- C.A. à Lyon le 18 octobre à 16 h 00 ; M. le Maire s'y rendra

SMRB / Rivières du Beaujolais :

- Réunion le 15 octobre à Dénicé sur le devenir de nos rivières

SMB :

- Réunion le 24 octobre à Tarrare

17. Divers

- Salle des Sports du Collège de Saint-Georges : réunion le 5 novembre avec la CCBS
- Le 20 octobre, passage du trail des Grisemottes de Quincié
- M. le Maire et les adjoints se rendront au Congrès des Maires à Paris les 19 et 20 novembre
- Courrier de l'Association « Stop Déchetterie »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à ????

M. le Maire fixe la prochaine réunion du Conseil Municipal le Mardi 12 novembre 2024.

Le Maire,
Gérard TACHON

Secrétaire de séance,
Karine LACROIX